Dernière mise à jour : Mars 2020

Objectif 4: Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cible 4.2: D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

Indicateur 4.2.2: Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe

## **Informations institutionnelles**

## **Organization(s):**

Institut de statistique de l'UNESCO (UNESCO-ISU)

## Compilateurs de données

Institut de statistique de l'UNESCO